

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2019 DU 15 JANVIER 2019 RELATIF A LA PRESELECTION DES CONSULTANTS EN VUE DE L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES, RELATIVES A LA RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE

1. CONTEXTE

Dans l'optique de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé, le Ministère des Affaires Sociales lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AAMI).

Le but du présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est de constituer une liste restreinte des Cabinets d'Etudes et/ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé conformément à la réglementation en la matière.

2. OBJET DE L'AVIS

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des Cabinets d'Etudes et/ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) spécialisés dans les domaines des études architecturales et techniques des bâtiments et travaux publics, topographiques, géotechniques, d'impact environnemental et social, d'aménagement numérique, des équipements et des installations diverses et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur l'élaboration des études préalables à la rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé.

3. FINANCEMENT

Le financement sera assuré par le Budget d'Investissement Public du MINAS pour l'exercice 2019.

4. PARTICIPATION

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des Cabinets d'Etudes et/ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) spécialisés dans les domaines des études architecturales et techniques des bâtiments et travaux publics, topographiques, géotechniques, d'impact environnemental et social, d'aménagement numérique, des équipements et des installations diverses, régulièrement immatriculés, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans le domaine concerné. A cet effet, les Cabinets d'Etudes et/ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) intéressés par cet Avis d'Appel à manifestation d'intérêt doivent fournir toutes les informations indiquant leurs qualifications et références dans les prestations analogues, ainsi que les documents appropriés attestant leur expérience dans ce domaine.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **Pièces administratives** ».

Elle sera cachetée et comportera les pièces suivantes :

N° D'ORDRE	DOCUMENT
Pour les consultants nationaux les pièces suivantes datant de moins de trois (03) mois, doivent être fournies	
A.1	Une lettre de motivation lisible, datée et signée du Consultant.
A.2	L'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance.
A.3	L'attestation de non exclusion délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).
A.4	La photocopie de la carte de contribuable en cours de validité.
A.5	L'attestation de non résidence.
A.6	La photocopie du registre de commerce.
A.7	La photocopie de l'attestation de localisation et du plan de localisation.
A.8	L'attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° D'ORDRE	DOCUMENTS DE METHODOLOGIE
B.1	<p>Références du Cabinet d'Etudes et/ou du Bureau d'Etudes Techniques (BET) : le candidat présentera les références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans le présent avis au cours des quinze (15) dernières années. Pour être validées, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nom du Maître d'Ouvrage ; - les copies de l'extrait des contrats signés (première et dernière pages) ; - le lieu d'exécution du projet ; - la copie du procès-verbal de réception ou le certificat de bonne exécution délivré par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou l'attestation de manœuvre de la caution de bonne fin.
B.2	<p>Une note méthodologique : cette note méthodologique, qui est une note d'orientation stratégique, décrit la démarche à suivre pour la réalisation desdites prestations ;</p> <p>Plan d'étude : le plan de l'étude présente globalement les étapes de la démarche à suivre ;</p> <p>Chronogramme d'exécution de l'étude : le consultant devra proposer le chronogramme détaillé des activités à mener pour la réalisation des prestations.</p>

PERSONNEL CLE

Les Cabinets d'Etudes et/ou les Bureaux d'Etudes Techniques (BET) doivent disposer d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts possédant des connaissances avérées dans le domaine de cette prestation et doivent justifier d'une disponibilité effective pendant la durée de la mission. L'équipe sera constituée d'un personnel-clé spécialisé comme suit :

- Un (01) Architecte chef de mission, inscrit à l'Ordre des Architectes de son pays d'exercice, et justifiant au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires ;
- Un (01) Architecte Programmiste inscrit à l'Ordre des Architectes de son pays rompu à la conduite des travaux complexes et justifiant d'au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires (réhabilitation et construction des infrastructures de santé et relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires) ;
- Un (01) Ingénieur de Génie-Civil spécialisé en géotechnique et calcul de structure, inscrit à l'Ordre des ingénieurs de son pays d'exercice, rompu à la conduite des travaux complexes et justifiant d'au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires (réhabilitation et construction des infrastructures de santé et relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires) ;
- Un (01) Ingénieur fluide justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Ingénieur biomédical justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;

PERSONNEL D'APPUI

- Un (01) Technicien Supérieur Géomètre Topographe justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Travailleur Social justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Sociologue justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Environnementaliste justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique.

Elle est aidée par un personnel administratif (Secrétaire) et un personnel d'appui (chauffeurs, manœuvres, etc.).

Le Cabinet d'Etudes et/ou Bureau d'Etudes Techniques (BET) devra fournir la liste du personnel-clé compétent et jugé nécessaire à mettre en place pour la réalisation des prestations et définir les affectations proposées, accompagnée :

- Des Curricula Vitae de son personnel, datant de moins de trois (03) mois et signés de chaque expert ;
- De la copie du diplôme certifiée conforme par une autorité compétente ;
- De la photocopie du diplôme le plus élevé de chaque expert ;
- De la définition des affectations de chaque expert.

B.3

B.4

6. CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS

Les Dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

6.1 Critères éliminatoires

- Dossier Administratif ou Technique incomplet et/ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou document falsifié ;
- Note Technique inférieure à quatre vingt (80) points sur cent (100)

6.2 Critères de Notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

N°	Critères d'évaluation de base	Répartition	Points	
			Nombre	Sous-total
1	Présentation du dossier	Sommaire général	1	5
		Sommaire de chaque partie	0.5	
		Pièce classée dans l'ordre du sommaire	0.5	
		Liabilité	1	
2	Note sur la compréhension du travail	Intercalaire de couleur	1	20
		Reliure	1	
		Une note méthodologique	5	
		Compréhension de la mission	5	
3	Références antérieures du consultant	Plan d'étude	5	10
		Chronogramme d'exécution de l'étude	5	
		Expérience générale dans les BTP (nombre de prestations réalisées 1 pt/contrat) photocopie 1ère et dernière page du contrat	4	
		Expérience spécifique du consultant par rapport à la mission (prestations similaires réalisées par le consultant : 1 pt/prestation adéquate) photocopie 1ère et dernière page du contrat	6	
4	Compétences et capacités du personnel-clé présenté par le consultant	Formation adéquate des experts par rapport à la mission	2 x 5	60
		CV des experts signés et datés	2 x 5	
		Expérience dans des projets d'études	≥ 5 ans = 2 x 5 ≥ 10 ans = 2 x 6 ≥ 15 ans = 2 x 5	
5	Moyens logistiques et techniques du consultant	Diplôme ou attestation certifiée conforme par une autorité compétente (2 pt/doc/expert)	2 x 5	5
		Véhicule	1	
		Matériel topographique	1	
		Matériel de laboratoire	1	
			Matériel de bureau (ordinateur, imprimante, photocopieur, logiciels appropriés, etc.)	2
TOTAL			100	100